

UNCL

TROPHEE MEDITERRANEE

REGLEMENT DU TROPHEE MEDITERRANEE IRC 2007

Préambule - OBJECTIFS DU TROPHÉE MEDITERRANEE

Le TROPHÉE MEDITERRANEE permet de classer entre eux tous les bateaux ayant participé aux épreuves citées ci-dessous. Il a pour but de promouvoir la participation d'un plus grand nombre de voiliers jaugés IRC, au moyen d'un classement général, sur ce circuit.

ARTICLE 1 – REGLEMENT

Le TROPHÉE MEDITERRANEE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le TROPHÉE MEDITERRANEE 2007 est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), avec le concours de :

La Société Nautique de Saint-Tropez

Le Yacht Club d'Antibes

Le Yacht Club Corse Méditerranée

Le Yacht-club de Bonifacio

Le Yacht-club International de Port Grimaud

Le Cercle Nautique et Touristique du Lacydon

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV).

ARTICLE 3 – EPREUVES

Les épreuves prises en compte pour le TROPHÉE MEDITERRANEE sont les suivantes :

17-18 /24-25 février

23-24-25 mars

14-15 avril

4-5-6 mai

2-3 juin

20 -29 juillet

29 sept -7octobre

16-21 octobre

Festival Armen, SN Saint-Tropez

Massilia, CNT Lacydon, Marseille

Championnat Méditerranée IRC, SN Saint-Tropez

Antipolis, YC Antibes

Les 100 milles en IRC, YC Port Grimaud

Mediterranean Trophy, YC Corse Méditerrané

Les Voiles de Saint-Tropez, SN Saint-Tropez

Tour de Corse, YC Bonifacio

ARTICLE 4 – VOILIERS

Sont admis à participer au TROPHEE MEDITERRANEE les voiliers jaugés IRC, inscrits et classés à au moins une compétition annoncée dans l'Article 3.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS.

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec :

- Le N° de Voile (identifiant principal)
- Le Nom de Baptême du Bateau (identifiant secondaire)
- Le Nom pour la Course
- Le Type de Bateau
- Le TCC
- Le nom du propriétaire ou skipper
- Le Club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit

ARTICLE 6 – CLASSEMENT.

6-1 LE TROPHÉE MEDITERRANEE annuel se présente sous la forme d'un *classement individuel* de bateaux (couple bateau propriétaire). Le Classement du TROPHEE MEDITERRANEE se fait en cumulant les points que chaque voilier aura obtenus lors des compétitions citées ci dessus. Le vainqueur du TROPHEE MEDITERRANEE est celui qui a obtenu le plus de points, en additionnant ses quatre meilleurs résultats en points dans les compétitions du TROPHEE MEDITERRANEE.

6-2 Pour le Classement général, les bateaux seront répartis en trois classes en fonction du coefficient IRC de chaque bateau :

Classe 1 TCC supérieur ou égal à 1,045

Classe 2 TCC inférieur à 1,045 et supérieur ou égal à 1

Classe 3 TCC inférieur à 1

6-3 Établissement des classements :

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins cinq bateaux départs. Si une ou plusieurs classes comprennent moins de cinq bateaux, le club organisateur regroupera les classes en série de telle façon que les courses soient organisées avec au moins cinq bateaux dans chaque série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points fonction du classement général d'un bateau dans sa classe ou dans sa série selon **la table de Cox-Sprague (voir ci-après :**

Système de points des Trophées UNCL - Basé sur le système COX-SPRAGUE																							
Nbre de partants																							
10 et -	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et +	Place	Place	pts	Place	pts	Place	pts	Place	pts				
90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	1	21	58,5	27	55,5	33	52,5	39	49,5				
84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	2	22	58,0	28	55,0	34	52	40	49,0				
80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	3	23	57,5	29	54,5	35	51,5	41	48,5				
76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	4	24	57,0	30	54,0	36	51	42	48,0				
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	5	25	56,5	31	53,5	37	50,5	43	47,5				
70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	6	26	56,0	32	53,0	38	50,0	etc.	etc.				
68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	7												
66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	8												
64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	9	DNF ou RET = 10 pts											
62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	10	DSQ= 0 pts											
	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	11												
		60	61	62	63	64	65	66	67	68	12	au delà de la 50° place les points se réduisent											
			59	60	61	62	63	64	65	66	13	par 0,3 pt jusqu'à un minimum de 11 pts											
				59	60	61	62	63	64	65	14												
					59	60	61	62	63	64	15												
						59	60	61	62	63	16												
							59	60	61	62	17												
								59	60	61	18												
									59	60	19												
										59	20												

L'UNCL est en charge du classement du TROPHÉE MEDITERRANEE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera à tous les clubs du Trophée Méditerranée et mettra sur son Site Internet après chacune des épreuves, le classement général provisoire puis définitif du Trophée. Chaque club organisateur désignera un responsable du TROPHÉE MEDITERRANEE pour son plan d'eau afin d'assurer la liaison avec le Centre de Calcul IRC.

ARTICLE 7 – DEPARTAGE DES EGALITES

A l'issue du TROPHEE MEDITERRANEE en cas d'égalité de points, la meilleure place sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

La remise des prix sera assurée par l'UNCL durant le **Salon Nautique de Paris**.

ARTICLE 9 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la finale des TROPHEES UNCL. Cette finale sera organisée courant novembre par l'UNCL. L'avis de cette finale sera, envoyé aux clubs organisateurs du Trophée, et, mis sur le Site Internet de l'UNCL courant septembre. La remise des prix de cette finale aura lieu pendant le dîner annuel de l'UNCL organisé à l'occasion du Salon Nautique de Paris.

* * *